

Piratage de films: vaste coup de filet en France

Les utilisateurs du forum GGTEAM doivent être dans leurs petits souliers ! La brigade de recherches de Paris-Exelmans les surveille depuis de nombreux mois et la gendarmerie est passée à l'action.

Le forum aurait disposé de 12.000 liens renvoyant chacun vers une œuvre qui pouvait être téléchargée illégalement en 'peer-to-peer' (P2P). 9.500 films différents étaient ainsi à la disposition des abonnés du forum qui pouvaient en disposer gratuitement! L'enquête a permis d'identifier les 32 membres les plus importants du réseau. 29 en France, 2 en Suisse et 1 au Canada. L'intervention de la gendarmerie, sur commission rogatoire d'un juge d'instruction parisien, a permis d'interpeller 28 personnes en France et 2 en Suisse. Toutes ont été placées en garde à vue. Les saisies ont porté sur du matériel en quantité, ainsi qu'un important volume de CD-Rom contrefaits. Aucune indication n'a été donnée quant aux suites de l'affaire, en particulier pour les milliers d'abonnés au réseau qui téléchargeaient illégalement films et musiques. Ce joli coup de filet met fin à un réseau organisé qui assurait le pillage des œuvres audiovisuelles à grande échelle. C'est aussi une victoire de l'Alpa (*Association de lutte contre la piraterie audiovisuelle*), à l'origine de la plainte déposée par la *Fédération nationale des distributeurs de films*. « *On est plus que satisfaits. On se félicite de l'opération menée par la gendarmerie* », a déclaré à l'AFP Frédéric Delacroix, le délégué général de l'Alpa. *Ce genre d'action est en plein coeur de notre activité. Notre cible à l'Alpa, ce sont des groupes comme ceux qui viennent d'être démantelés, puisque ce type de groupe est à l'origine de la diffusion sur internet de centaines d'oeuvres cinématographiques* », a expliqué Frédéric Delacroix. « *Nous nous inscrivons dans une logique où nous poursuivons les gens qui mettent à disposition des oeuvres, ceux qui font commerce de la contrefaçon ou qui en tirent un bénéfice direct ou indirect* », a-t-il ajouté. « *Dans cette affaire, ceux qui étaient concernés n'étaient pas du tout de simples internautes, mais vraiment des gens très organisés et chevronnés* », a-t-il encore dit.

Laissés libres

Les 28 personnes arrêtées lundi en France et soupçonnées d'avoir participé en France, en Suisse et au Canada à la diffusion illégale de films sur internet, ont été laissées libres, pour la plupart dès lundi soir, a-t-on appris mercredi de source judiciaire.

« *Toutes les auditions vont être transmises au juge qui appréciera les suites à donner et notamment les convocations à adresser aux intéressés* », a expliqué le parquet de Paris à l'AFP.